

Modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (échange des données, compensation des risques) – Procédure de consultation

Monsieur le conseiller fédéral,

Votre correspondance du 17 novembre 2021, relative à la procédure de consultation susmentionnée, nous est bien parvenue et a retenu notre plus grande attention. Nous tenons à vous remercier de la possibilité qui nous est offerte de participer à cette procédure de consultation mentionnée en titre.

Après avoir pris connaissance de ce projet, nous vous communiquons que le gouvernement neuchâtelois soutient ce projet de modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie.

En vous remerciant de nous avoir donné la possibilité de prendre position, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'expression de notre haute considération.

Neuchâtel, le 9 février 2022

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
M. L. FAVRE

La chancelière,
S. DESPLAND